

DEMANDE DE DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE
Entrée en première générale – 1 seule dérogation par élève

La demande de dérogation porte sur un établissement.

Dès lors que la demande de dérogation a reçu une réponse favorable, aucune révision d'affectation ne sera possible.

La dérogation accordée ne garantit pas l'inscription dans tous les Enseignements de Spécialités demandés (ES).

La dérogation accordée par l'IA DASEN n'engage pas la collectivité territoriale compétente pour la prise en charge des transports.

1 – IDENTIFICATION

NOM et prénom de l'élève : _____ date de naissance : _____

NOM et prénom du représentant légal 1 _____.

Adresse : _____

En cas de séparation ou de divorce c'est l'adresse du parent chez lequel l'enfant a sa résidence habituelle, le cas échéant en conformité avec le jugement du divorce. L'adresse du représentant 1 est celle prise en compte pour déterminer le lycée de secteur.

Téléphone : _____

NOM du représentant légal 2 (à renseigner si différente de celle du représentant 1)

Adresse : _____

2 - LYCEE FREQUENTE EN 2022-2023

NOM : _____

Adresse : _____

3 - LYCEE DE SECTEUR EN 2023-2024

NOM : _____

Adresse : _____

4 - LYCEE DEMANDE EN 2023-2024 (à compléter)

NOM de l'établissement : _____

Adresse : _____

LVA : _____ LVB : _____ LVC : _____

Enseignements de spécialités demandés :

ES 1 : ES 2 : ES 3 :

5 - MOTIF DE LA DEMANDE (cocher la case et joindre les pièces justificatives demandées), par ordre de priorité :

- ☐ Élève souffrant d'un handicap (joindre copie de l'attestation de la CDA (commission des droits et de l'autonomie))
- ☐ Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre un certificat médical sous pli cacheté à l'attention du médecin conseiller technique de la DSDEN)
- ☐ Élève boursier (joindre la notification d'attribution de bourse au titre de l'année 2021-2023)
- ☐ Élève dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé(e) dans l'établissement demandé à la prochaine rentrée scolaire (joindre un certificat de scolarité)
- ☐ Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité (joindre un justificatif de domicile et un plan en indiquant d'une croix le domicile, le lycée de secteur et le lycée demandé). Ce motif n'est pas recevable en agglomération.
- ☐ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier (joindre un courrier explicatif)
- ☐ Autres motifs (joindre éventuellement un courrier explicatif ou toute pièce utile)

TOUT DOSSIER NE COMPORTANT PAS LES PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES SERA CLASSÉ DANS LA RUBRIQUE « AUTRES MOTIFS »

Date :

Signature des représentants légaux (*) :

(*) En signant, je m'engage à accepter l'affectation correspondant à ma demande

👉 La demande de dérogation doit être déposée au lycée fréquenté en 2022-2023.

👉 Le lycée transmettra le dossier avec les pièces justificatives à la DSDEN service scolarité **avant le 05 juin 2023**

affectations-derogations-lyc26@ac-grenoble.fr

(se conformer aux modalités de retour des dossiers communiquées par chaque DSDEN)